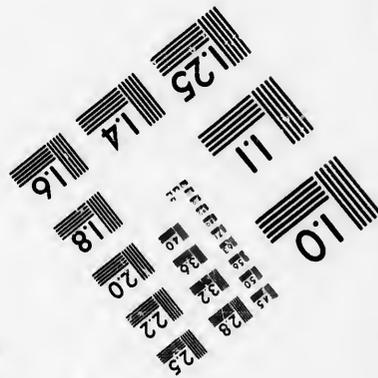
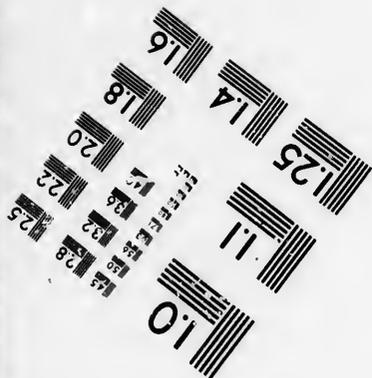
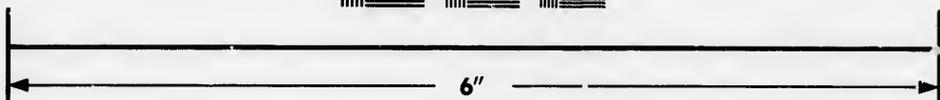
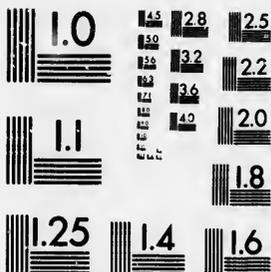


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
Le reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [3] p.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

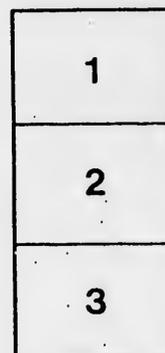
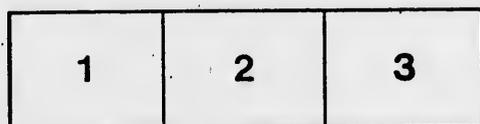
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche sheet contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

me

pré

si v

Québec, 20 septembre 1849.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser le projet de bill pour l'incorporation de la société de St. Michel, préparé par le comité nommé par le dernier bureau, et de vous prier de faire part de vos remarques, si vous jugez à propos d'en faire, à Mgr. le président.

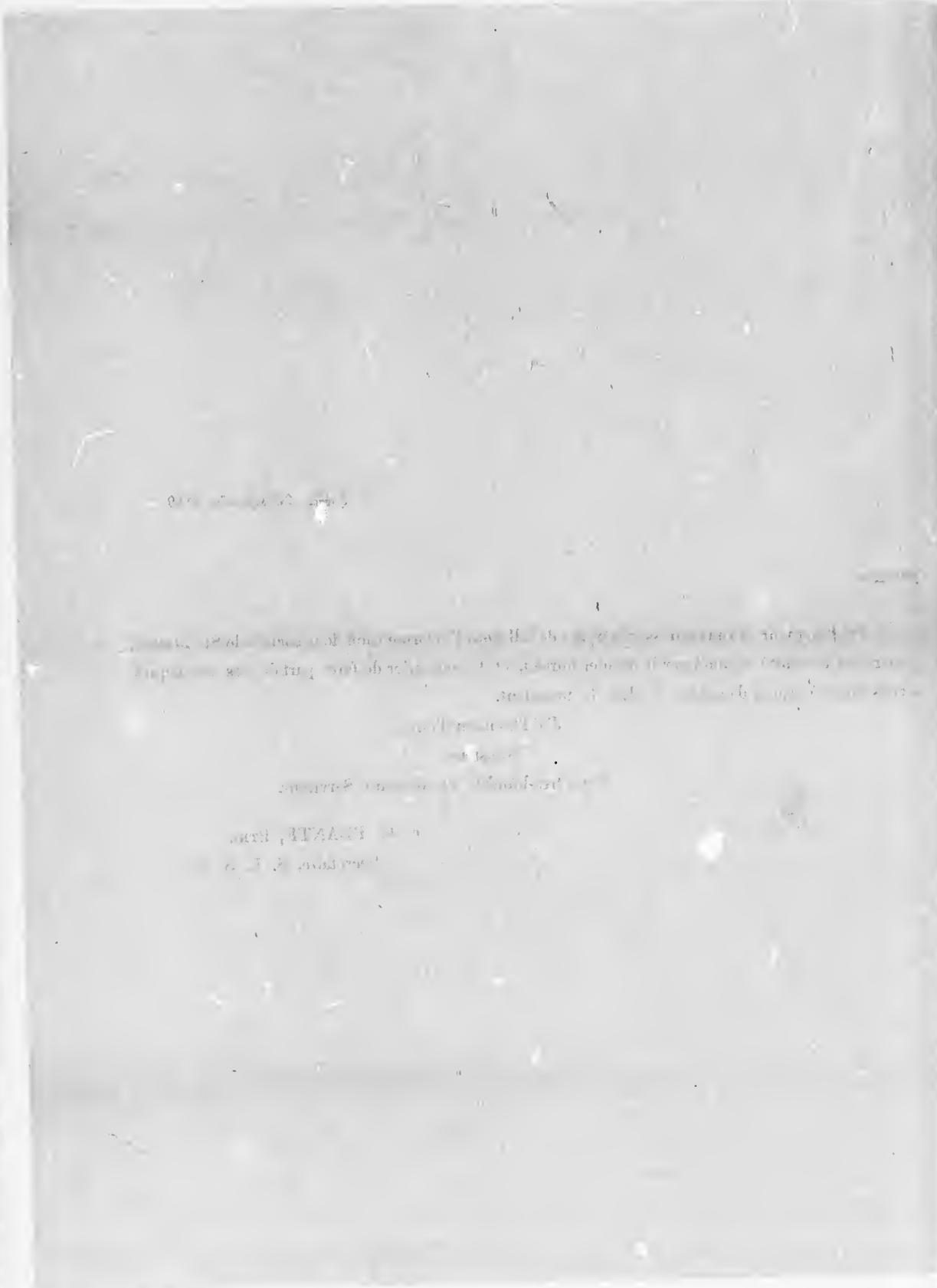
J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant Serviteur,

E. G. PLANTE, P^{TR}E.

Secrétaire, S. E. S. M.



1870

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
CHICAGO, ILLINOIS

1870

1870

1870

A
cl
"
ci
st

T
C
to
se
se
E
p
d
to
m

le
se
d

s
ju
o
c
le
o
a

P
a
c
r

1849

**Projet d'un Acte de la Législature pour incorporer la Société
Ecclésiastique de St. Michel.**

ATTENDU qu'il existe depuis le 5 juin 1799, dans cette province, une association des membres du clergé catholique du diocèse de Québec, sous le nom de *Société Ecclésiastique de St. Michel* dont " le premier et principal objet est de secourir les membres de la dite association, en cas d'infirmité, " maladie, vieillesse ou invalidité ; " et attendu que la dite société est composée des personnes ci-après mentionnées et autres, qui ont représenté et ont demandé d'être incorporées ainsi que leurs successeurs etc., etc., etc.

1° Qu'il soit statué etc., que Mgr. Joseph Signay, Archevêque de Québec, Mgr. Pierre F. Turgeon, Evêque de Sidyme, coadjuteur de Québec, MM. Thomas Maguire, Thomas Cooke, V. G., C. F. Baillargeon, L. T. Bedard, Frs. G. Loranger, J. L. Beaubien, etc., etc., prêtres et telles autres personnes qui sont actuellement ou qui deviendront par la suite membres de la dite société, d'après les règles d'icelle et les dispositions du présent acte, ainsi que leurs successeurs, seront et ils sont par le présent constitués corps politique et incorporé sous le nom de " La Société Ecclésiastique de St. Michel, " et sous ce nom auront droit.....d'acquérir.....pour les fins de la dite corporation des biens meubles et immeubles n'excedant pas la valeur annuelle de £1,500, et auront le pouvoir et le droit de faire des statuts et des règles.....pour la direction de la dite société, l'administration de ses biens et de ses affaires, l'admission de ses membres et pour tous les autres objets liés aux intérêts de la dite société, et aussi le pouvoir et le droit de les amender, modifier ou abroger, comme ils le jugeront nécessaire et à propos.

2° Et qu'il soit statué que tous les biens immobiliers et mobiliers quelconque, ainsi que toutes les créances ou réclamations appartenant à la dite association lors de la passation du présent Acte, seront et sont par le présent dévolus et passeront à la corporation établie par le présent, laquelle sera de même responsable de toutes les dettes de la dite association et des réclamations contre elle.

3° Et qu'il soit statué que les règles et règlements de la dite association en force lors de la passation du présent Acte, seront et continueront d'être les règles et règlements de la dite corporation, jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, amendés ou révoqués, comme il est pourvu par le présent, et les officiers ou administrateurs de la dite association, en charge lors de la passation du présent Acte, et chacun d'eux continueront à remplir leurs charges respectives, comme officiers ou administrateurs de la dite corporation, et à en administrer et gérer les affaires, jusqu'à ce qu'il en soit élu d'autres pour les remplacer, comme il est prescrit par les dits statuts, règles et règlements actuellement en force, ou par les statuts, règles et règlements que la dite association jugera à propos ou nécessaire de faire après la passation du présent Acte.

4° Que rien dans le présent Acte n'aura, ni ne sera censé avoir l'effet de rendre les diverses personnes mentionnées ci-dessus, ni aucune d'elles, ni les membres de la dite corporation, ou aucune autre que ce soit, individuellement responsables d'aucune des dettes, engagements, ou obligations contractés par ou pour la dite corporation, ou d'aucune chose que ce soit concernant la dite corporation, etc., etc., etc.

